



COMPTE RENDU API DU 3EME CONSEIL D'ECOLE 2015-2016

Etai^{ent} présents :

Madame Florence Mousseau (Directrice)

Les enseignants (Maternelle et Elémentaire)

La Mairie : Xavière Martin (Conseillère municipale à l'Education), Nicolas Juppⁱⁿ (Responsable Pôle Education), Erwan Martin (Conseiller municipal aux activités périscolaires), M. Chaumette (Responsable des services techniques)

Service des sports : Nicolas Rannou, chef de bassin à la piscine de Vanves.

4 parents élus de l'API : Nathalie Ribier, Patrick Gaidamour, France Charles, Guylaine Scal.

11 parents élus de la FCPE : Elsa Trebosc, Isabelle Athias, Carole De Fenyl Rouvière, Séverine Morosini, Abdallah Idyahia, Florence Guerin, Yasmine Di Noïa, Christelle Schneider, Sonia Barge, Chantal Chu Sun Wah, Carnelle Aissi.

I. Fonctionnement pédagogique de l'école :

1. « Savoir nager » : présentation par le chef de bassin de la piscine



L'activité piscine est ouverte des classes de GS au CM2

Pour les GS, le parcours est évolutif de séances en séances avec passage du petit bassin au grand bassin.

Le but est de familiariser l'enfant à l'eau de façon ludique et en douceur.

Pour les CP, le but est de travailler par groupe de niveau de 1 à 3.

Pour les meilleurs CP et ensuite jusqu'au CE2 c'est l'apprentissage de la natation à travers des activités ludiques.

Pour les CM2, ils sont préparés au test « **Savoir nager** » :

Il est défini comme suit :

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Pour les meilleurs des CM2, il est proposé de passer le test « **Sauv'nage** »

Ce test se présente sous la forme d'un parcours qui permet d'évaluer différentes compétences permettant d'assurer sa propre sécurité dans l'eau. Il peut être admis comme test de sécurité pour la pratique des activités nautiques.

Le parcours est effectué en grande profondeur sans reprise d'appui et sans lunettes. En voici le déroulement :

- Sauter dans l'eau et se laisser remonter passivement
- S'immobiliser en position ventrale (étoile de mer) pendant 5 secondes
- Nager jusqu'à un cerceau posé sur l'eau et y rentrer
- Rester en position verticale pendant 5 secondes à l'intérieur du cerceau
- Alternier sur une distance de 15 à 20 mètres, un déplacement ventral et le passage sous des obstacles (3 à 4) disposés le long du parcours
- S'immobiliser pendant 5 secondes sur le dos
- Nager sur le dos entre 15 et 20 mètres
- Aller chercher un objet situé à environ 1,8m de profondeur et le remonter à la surface.

Cependant, suivant la santé et l'intérêt de chaque enfant, un enfant peut finir son élémentaire sans savoir nager.

L'API et la FCPE se joint à Mme Mousseau pour ses remerciements au service des sports de la piscine d'avoir organisé l'accueil des enfants CLIS et ULIS pendant cette année scolaire.

2. Hygiène : les poux



Mme Mousseau a rappelé l'intérêt des campagnes anti-poux le temps d'un week-end.

Il est demandé aux parents de regarder les têtes des enfants à ce moment-là.

Ce phénomène est de plus en plus contrariant pour tout le monde. L'infirmière est sensible à ce sujet.

Il est rappelé qu'il ne faut pas se prêter de casquettes, de chouchous, et qu'il est préférable pour les filles d'avoir les cheveux attachés. Mme Mousseau reste à l'écoute des parents si besoin.

3. Le conseil des délégués (suite)



Le 2ème conseil des délégués en élémentaire s'est tenu à la salle Palestre en présence des grands et des petits.

Le conseil s'est déroulé dans l'écoute et la concertation.

Chacun a fait la promesse de se respecter en établissant tout de même des sanctions :

- 1) S'excuser
- 2) S'asseoir punis sur le rebord de la fenêtre dans la cour.
- 3) Nettoyer, réparer les dégradations,
- 4) Copier des lignes,
- 5) Prévenir les parents

Des affiches ont été publiées pour communiquer ces règles dans l'enceinte de l'école.

Création du « **Policier WC** »

Lors de la récréation, 4 enfants surveillent les toilettes en restant posté à l'entrée. Ils sont bien évidemment secondés par les enseignants. Sur la base du volontariat, les élèves sont choisis dans les classes des deux enseignants qui surveillent la cours à ce moment-là. Après plusieurs semaines, les enfants prennent leurs rôles très au sérieux.

Pour les parents de l'API, nous trouvons regrettable que la discipline des enseignants ne suffit plus au bon fonctionnement de l'école.

4. Elèves à besoins particuliers et précocité



Mme Mousseau nous a informés de tout l'arsenal de dispositif disponible pour l'accueil et l'aide aux enfants précoces. Les solutions sont multiples en ménageant le contenu pédagogique de l'élève, en adaptant les tâches confiées à l'enfant,

Le but de l'école pour ces enfants est de bien les faire grandir dans une bonne relation sociale.

Cependant, l'engagement des enseignants, des parents et de l'élève est souvent nécessaire pour obtenir ce but.

Une référente académique a été nommée pour orienter et informer les parents sur les aménagements bénéfiques pour l'enfant précoce.

Les outils d'accompagnement sont multiples : APC, SRAN, PPRE (Programme personnalisé de réussite éducative), PAP (Projet d'accompagnement personnalisé), PAI (Projet d'accueil individualisé), PPS (Projet personnalisé de scolarisation), EIP (Enfants intellectuellement précoces).

Nous vous invitons à nous contacter si vous avez besoin de renseignements supplémentaires car un enfant est unique et son accompagnement aussi.

5. Fête de l'école élémentaire



Sous la responsabilité de Mme Mousseau, la fête de l'école élémentaire aura lieu. La date sera communiquée ultérieurement par les canaux habituels.

Les parents de la maternelle sont invités aussi à venir sachant qu'il n'y a pas de fête en maternelle. Seuls les familles de l'école sont invités. Les enfants restent sous la responsabilité des parents.

Les poussettes, trottinettes seront interdites dans l'enceinte de la fête.

Comme l'année dernière, il y aura un buffet, différents stands de jeux, une tombola (tablette tactile et enceinte sans fils à gagner) et une pêche à la ligne pour les plus petits.

Le ratio des tickets gagnants sera de 1/5.

Mme Mousseau nous a dévoilé le nouveau gobelet plastique collector du dernier millésime ! (Fabriqué en France et nettoyable en machine...)

Une réunion préparatoire aura lieu pour recueillir les bonnes volontés des parents et décerner les taches de chacun.

Les vêtements oubliés seront disponibles une dernière fois avant le don à la Croix Rouge.

6. Rentrée scolaire et calendrier 2016 – 2017



La rentrée aura lieu le jeudi 1^{er} septembre 2016.

Pour l'élémentaire :

La rentrée s'effectuera à 8H30 du CE1 au CM2.
Pour les CP la rentrée commencera à 9H15.

Pour la maternelle :

Pour les PS : l'effectif rentrera en deux demi-journées entre le 1 et le 2 septembre.
La journée complète sera le lundi 5 septembre.

A la demande de l'API, il est réclamé que les parents de PS et MS puissent rentrer dans l'établissement pour accompagner son enfant.

Monsieur Le Maire a informé que si l'état d'urgence reste en vigueur à la rentrée, il n'autorisera l'entrée des parents de PS que la première semaine. Et un parent avec un enfant.

Des réunions d'informations seront organisées à la rentrée pour chaque classe.

La liste des fournitures sera communiquée fin juin.

Les accueils de loisirs fonctionneront dès le premier jour de rentrée.

Rappel : les activités périscolaires seront le mardi et le jeudi pour l'année 2016-2017 de 15H à 16H30

La fin des cours aura lieu le 7 juillet 2016.

II. Fonctionnement de l'école, en relation avec la mairie :

7. Prévion des effectifs pour l'année suivante



Effectifs 2016-2017 du groupe Cabourg en date du conseil d'école du 31 mai 2016

10 classes en élémentaire		Moyenne/classe
CM2	44	22
CM1	45	22,5
CE2	45	22,5
CE1	53	26,5
CP	43	21,5
TOTAL	230	

5 classes en maternelle		Moyenne/classe
GS	45	22,5
MS	38	19
PS	36	18
TOTAL	119	

Fermeture d'une classe de maternelle pour 2016-2017 6>5

Les listes des classes seront affichés la veille sur les panneaux d'affichages pour la maternelle et dans la cour le jour de la rentrée pour l'élémentaire.

III. Sécurité dans l'école :

8. Intrusion d'une personne malveillante



Mme Mousseau nous a fait part de sa réflexion concertée avec le corps enseignant sur ce sujet. A cela, elle a dévoilé aux parents les documents de sensibilisation de l'Education Nationale. En tout état de cause, le PPMS (Plan particulier de mise en sureté) sera adapté avec des spécialistes des forces de l'ordre. Les modalités resteront confidentielles.

Merci à tous !



Nous restons à votre disposition si vous avez des questions complémentaires.